

V E R S I O N A B R É G É E

AU COLLÉGIAL

L'orientation au cœur de la réussite



Avis du Conseil supérieur de l'Éducation
au ministre de l'Éducation

Avril 2002

V E R S I O N A B R É G É E

AU COLLÉGIAL

L'orientation au cœur de la réussite

Avis du Conseil supérieur de l'Éducation
au ministre de l'Éducation

Avril 2002

Québec 

Le Conseil a confié la préparation de cet avis à la Commission de l'enseignement collégial.

Rédaction :

Renée Carpentier, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement collégial.

Recherche :

Renée Carpentier, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement collégial; Caroline Hamel, stagiaire à la permanence du Conseil; Marie-Claude Roy et Véronique Thibaudeau, stagiaires, étudiantes au baccalauréat en anthropologie à l'Université Laval.

Soutien technique :

à la documentation : Francine Vallée,
à la cueillette et à la présentation des statistiques : Mélanie Julien et Bruno Bérubé,
au secrétariat : Linda Blanchet,
à l'édition : Michelle Caron,
à la révision linguistique : ministère de l'Éducation du Québec

Conception graphique et mise en page :

Axiome communication

Avis adopté à la 506^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation,
le 15 février 2002.
ISBN : 2-550-39028-8
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Reproduction autorisée à condition de mentionner la source.

SE PRÉOCCUPER

de l'orientation des élèves du collégial pour favoriser leur réussite éducative

Des liens incontestables unissent l'orientation et la réussite, ne serait-ce qu'au regard de la signification des activités scolaires. En effet, ces dernières n'ont d'intérêt pour un grand nombre d'élèves que si elles participent à leur réussite éducative et non seulement à leur réussite scolaire. Si elles servent, par exemple, un projet de développement personnel dont l'aboutissement se concrétise dans une insertion sociale et professionnelle réussie.

Cette préoccupation à l'égard de la réussite exige, depuis plusieurs années, des énergies considérables de tous les acteurs du système d'éducation. Cependant, malgré les efforts consentis de toutes parts, les résultats espérés demeurent partiellement atteints. Or, l'orientation, condition essentielle de réussite éducative, pourrait représenter l'un des facteurs explicatifs majeurs. Le collégial correspond, en effet, à une période de la vie où de nombreux choix doivent s'effectuer, sur plusieurs plans à la fois. Les mutations sociales des dernières décennies ont même complexifié les cheminements des jeunes. Dans une société très exigeante sur le plan de la qualification, une société où l'accès à l'enseignement supérieur est valorisé, c'est vraisemblablement à l'arrivée au collégial que se pose avec le plus d'acuité la question de l'orientation. Celle-ci s'y présente pour de nombreux élèves comme un processus complexe et difficile à vivre.

Le besoin d'un meilleur soutien à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves a été exprimé à plusieurs reprises, tant par les jeunes eux-mêmes, par leurs parents et par les personnes-ressources en milieu scolaire que par le ministre de l'Éducation. De plus, la pression pour hausser les taux de diplomation a augmenté, au risque de faire perdre de vue la perspective de réussite éducative, et ce, au profit d'objectifs scolaires liés à une diplomation dans le temps prévu. Même l'atteinte de ces objectifs pourrait être compromise à défaut de cheminements vocationnels appropriés de la part des élèves. Voilà pourquoi le Conseil supérieur de l'éducation, considérant par ailleurs les changements amorcés au primaire et au secondaire dans la réforme en cours, a entrepris cette réflexion sur l'orientation au collégial. Il en propose, dans le présent avis, les assises et les conclusions au ministre de l'Éducation de même qu'à l'ensemble des acteurs scolaires, notamment à ceux du collégial.

FAVORISER

la réussite en développant chez les élèves le pouvoir de choisir

Liée au développement de la personne, l'orientation scolaire et professionnelle doit aider à développer chez les élèves le pouvoir de choisir. Pour favoriser leur réussite, le Conseil propose d'adopter cette perspective et de l'appliquer au processus éducatif. Le changement recommandé met en relief trois axes de développement du soutien à fournir aux élèves du collégial. Le premier repose sur une conception de l'orientation comme processus développemental dans lequel le système scolaire exerce un rôle substantiel. Le deuxième découle d'un regard porté sur les jeunes et sur les changements sociaux des dernières décennies. Enfin, le troisième présente une façon de concevoir l'aide souhaitée pour les élèves et soulève trois défis particuliers.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉS

- **Premier axe** – Une conception de l'orientation scolaire et professionnelle qui présente celle-ci comme un processus éducatif centré sur le développement de l'identité personnelle et professionnelle de l'élève, processus largement conditionné par les caractéristiques du système scolaire.
- **Deuxième axe** – Une vision des jeunes du collégial qui présente l'indécision vocationnelle comme un phénomène courant de leur processus de développement.
- **Troisième axe** – Une conception du soutien à l'orientation qui le place au cœur des stratégies d'aide à la réussite, dans une approche intégrée, où les responsabilités systémiques et institutionnelles sont prises en considération.

Ce troisième axe pose trois défis :

- opter pour une utilisation moins rigide des résultats scolaires, de manière à éviter de piéger l'orientation des élèves;
- exploiter davantage le potentiel du curriculum dans une perspective de développement vocationnel;
- assurer la responsabilité systémique et institutionnelle du soutien à l'orientation des élèves.

En somme, pour mieux répondre aux besoins des jeunes, le Conseil propose d'agir dans une perspective renouvelée qui incite les acteurs scolaires à mettre l'accent sur la réussite éducative. Pour ce faire, ceux-ci sont invités à percevoir la maturité vocationnelle comme une composante essentielle de la réussite, à aborder l'indécision vocationnelle comme un phénomène courant du processus de développement des jeunes et à intégrer l'orientation au processus éducatif dans le contexte d'un travail réalisé en concertation.

ABORDER L'ORIENTATION

dans une perspective éducative et comme un processus de développement

■ UN PROCESSUS DANS UNE PERSPECTIVE ÉDUCATIVE

Les assises théoriques de la réflexion du Conseil présentent l'**orientation comme un processus développemental** inhérent à la réussite éducative de l'individu et comme un processus de construction identitaire. Bien qu'il soit soumis à de multiples influences, familiales, sociales et scolaires, l'individu non seulement peut mais doit bénéficier d'une marge de manœuvre. Vue de cette manière, l'orientation **s'inscrit dans une perspective éducative** qui valorise, d'une part, le pouvoir de l'élève sur ses choix et, d'autre part, la responsabilité du système scolaire de faire en sorte qu'il puisse l'exercer. Le fait de concevoir l'orientation comme un processus développemental rappelle aussi les liens qui l'unissent à l'identité de la personne. Une identité personnelle mal définie pose de sérieuses difficultés au développement de l'identité professionnelle. En outre, la contribution du système scolaire à la construction de l'identité de l'élève s'avère d'autant plus réaliste que cette dernière constitue une réalité malléable, construite au fil des apprentissages scolaires et extrascolaires. Dans la présentation de ces assises, les grandes étapes du développement vocationnel sont esquissées, accompagnées de la définition de concepts de base. L'un de ces concepts, soit l'indécision vocationnelle, rappelle la part de doute et d'indécision naturellement présente, voire bénéfique, dans une démarche d'orientation.

■ UN PROCESSUS DANS UNE DYNAMIQUE INDIVIDU-MILIEU

Au-delà de la dimension psychologique de l'orientation, le Conseil accorde une attention spéciale à sa dimension sociologique. Ainsi, en soulignant la **dynamique individu-milieu** inhérente à l'orientation, il rappelle que les choix découlant d'une démarche d'orientation ne se réduisent pas à des aspects logiques ou rationnels. En effet, ces choix scolaires et professionnels résultent de représentations issues de la confrontation de l'individu avec les composantes de son milieu. Ils traduisent, pour une part, des choix sociaux. Dans une société donnée, par exemple, la valeur prêtée à la scolarisation ou encore à des domaines de formation particuliers influe sur les choix individuels. L'état du marché du travail fait aussi partie des influences déterminantes, tant par ses conditions objectives que par les significations qu'il revêt. En somme, **l'orientation se comprend au regard des réalités sociales, économiques, et même politiques, d'une société.**

Il en va de même des positions occupées par les différents acteurs au sein de cette société, ce qui veut dire que l'appartenance sociale façonne aussi l'espace de choix des individus. Les communautés ou groupes d'appartenance – famille, groupes socioéconomiques, culturels, etc. – tendent en effet à instaurer des normes implicites ou explicites qui touchent l'ensemble des perceptions de leurs membres : celles qu'ils nourrissent d'eux-mêmes, de l'école et des professions tout comme celles qui concernent leur propre avenir professionnel. Un phénomène donné n'a donc pas la même résonance chez tous les individus. La différenciation professionnelle selon le milieu social d'origine ou encore selon le sexe représente d'ailleurs un phénomène largement documenté.

■ UN PROCESSUS ÉTROITEMENT LIÉ AU SYSTÈME SCOLAIRE

C'est à l'influence du système scolaire que le Conseil consacre le plus d'attention dans le présent avis, avec l'objectif de bien la comprendre et de la maîtriser. Pour que le système permette à l'élève d'exercer le plus de pouvoir possible sur ses choix, le caractère orientant de ce système doit être explicite. Il importe, en effet, de bien saisir son influence sur les cheminements des jeunes, au-delà des effets liés aux mesures dédiées à l'orientation. Ainsi pourra-t-on limiter les contraintes inutiles, percevoir la marge de manœuvre réelle des jeunes par rapport à leurs choix scolaires et professionnels et mieux les soutenir dans leur démarche.

Le système scolaire agit, directement ou indirectement, sur l'orientation des jeunes par les effets structurants de ses composantes. Il peut contraindre ou au contraire faciliter le cheminement vocationnel des élèves, notamment par la façon de structurer le curriculum, par ses modes de financement ou encore par son offre de formation. Son influence s'exerce aussi par l'attention qu'il accorde aux inégalités sociales entre les élèves.

L'effet structurant du système d'éducation se fait sentir notamment dans la façon d'utiliser les résultats scolaires. À ce sujet, le Conseil retient deux approches de la question. La première concerne la relation d'interdépendance unissant l'orientation et la réussite, relation dans laquelle l'orientation est à la fois une cause et une conséquence de la réussite. La seconde fait référence à la construction de l'identité de la personne. Le Conseil rappelle que la position occupée par l'élève, en raison de ses résultats scolaires notamment, contribue à structurer l'image qu'il se donne de lui-même et, de ce fait, à façonner son identité personnelle et professionnelle.

Si l'on conçoit l'orientation de cette manière, la connaissance des effets attribuables au système scolaire s'impose pour être en mesure de circonscrire le soutien recherché pour les élèves. **C'est pourquoi le premier axe de développement proposé par le Conseil fait appel à une conception de l'orientation scolaire et professionnelle qui présente celle-ci comme un processus éducatif centré sur le développement de l'identité personnelle et professionnelle de l'élève, un processus largement conditionné par les caractéristiques du système scolaire.**

POUR MIEUX AGIR

■ auprès des jeunes, chercher d'abord à les connaître

■ REPÉRER LES INDICES DE LEUR MALAISE LIÉ À L'ORIENTATION

Connaît-on vraiment la réalité des jeunes d'aujourd'hui ? Cette question invite à porter un regard éclairé sur la jeunesse. Plusieurs phénomènes laissent percevoir un malaise en ce qui a trait à l'orientation des jeunes du collégial. Sans être applicable à l'ensemble de la jeunesse, l'indécision vocationnelle paraît néanmoins répandue. Des données d'enquêtes et de consultations en témoignent. Celles-ci montrent également que plusieurs éprouvent des problèmes d'accès aux services d'orientation et que leurs comportements ne se prêtent pas toujours à une saine démarche. Les indicateurs de cheminement laissent voir, par ailleurs, des taux de diplomation déconcertants, un grand nombre de changements de programme, des retours à la formation professionnelle en quantité appréciable ou encore des taux surprenants de passage du collégial à l'université. En effet, depuis un certain temps, la proportion des sortantes et des sortants de la formation préuniversitaire qui poursuivent leurs études à l'université diminue alors qu'augmente celle des sortantes et des sortants de la formation technique qui optent pour des études universitaires. Comment expliquer ces phénomènes ? Et surtout, comment réagir à ces trajectoires ?

L'écart entre les cheminements attendus et la réalité soulève un certain nombre de questions. Cela pourrait même suggérer l'idée de travailler au redressement des parcours des jeunes pour les rendre plus conformes aux exigences traditionnellement véhiculées par le système scolaire. Cette perspective se modifie toutefois quand on prend connaissance des changements qui ont marqué la société dans laquelle ces jeunes ont grandi. **Profondément transformée au chapitre des valeurs, des modes de vie, de l'organisation familiale, de l'économie et du marché du travail, une telle société ne saurait attendre de sa jeunesse qu'elle demeure insensible aux nouvelles réalités qui l'entourent. Elle ne saurait espérer de ses jeunes qu'ils suivent des parcours scolaires qui ne reflètent pas leur diversité ni les valeurs qu'elle-même véhicule.**

■ CONSIDÉRER LES MUTATIONS SOCIALES DES DERNIÈRES DÉCENNIES

Pour aider à comprendre les cheminements des jeunes, le Conseil fait référence notamment à l'allongement de la durée moyenne de la vie humaine, au passage plus confus de l'adolescence à l'âge adulte, à la multiplication des possibilités de choix, aux changements dans les formes et les significations données au travail de même qu'à la diversité des modalités d'insertion au marché du travail. Il constate, de plus, que le rapport à l'instantané se développe dans toutes les sphères d'activité et que les lieux d'apprentissage comme les cadres de référence se multiplient. Croissent aussi les contacts interculturels et intergénérationnels de même que la place des valeurs liées à l'économie et à la consommation. **La société ne présente plus de nos jours les mêmes possibilités ni les mêmes contraintes qu'avant. Elle y gagne peut-être en ouverture et en mouvance, pour y perdre, toutefois, en points de repère et en stabilité.**

Des similitudes existent, certes, entre les jeunes d'aujourd'hui et ceux des générations précédentes, mais des différences majeures sont aussi perceptibles. **Ce qui définissait la normalité dans les générations antérieures ne correspond plus à la réalité présente.** Contrairement à ceux et à celles qui les ont précédés, les jeunes se développent à l'heure actuelle dans un contexte de travail précaire et de liens interpersonnels fragiles, dans un milieu où l'accès aux études supérieures s'est fortement accru et qui offre une grande diversité ethnoculturelle. En outre, s'ils ont suivi le cheminement prévu, ils sont plus jeunes que ceux et celles qui les ont précédés, lorsqu'ils arrivent à l'enseignement supérieur. Ils peuvent y côtoyer, sur une base régulière, des étudiants adultes qui partagent bien d'autres préoccupations. **En somme, les conditions objectives de leur développement se sont transformées, voire complexifiées, à bien des égards. Comment alors penser qu'il puisse en être autrement de leur rapport aux études et au travail ainsi que de leur cheminement vocationnel ? Les mutations perceptibles dans la conduite des jeunes entretiennent d'ailleurs une parenté évidente avec celles des adultes qui les entourent.**

■ PERCEVOIR LE COLLÉGIAL COMME UN SEUIL CRITIQUE

Par ailleurs, le collégial représente une des périodes de la vie des jeunes où ceux-ci doivent effectuer le plus grand nombre de choix, en concomitance et, de surcroît, dans des sphères d'activité très variées. Faut-il se surprendre que certains de ces choix soient plus laborieux ou moins bien assumés? Cette étape déjà critique le devient davantage dans une société où les points de repère se révèlent flous, quand ils ne sont pas contradictoires. Il paraît donc évident que les difficultés d'orientation de nombreux jeunes du collégial ne résultent pas simplement de carences dans le soutien offert au secondaire, mais davantage d'une dynamique qui leur est propre et qui tend à se complexifier. Le Conseil est d'avis que l'orientation des jeunes du collégial doit être remise en perspective à

la lumière de la réalité d'aujourd'hui. **Le deuxième axe de développement proposé dans le présent avis incite, en l'occurrence, à voir l'indécision vocationnelle des élèves du collégial comme un phénomène courant dans le processus de développement des jeunes.**

Soulignons toutefois que, au regard de l'école et des choix scolaires et professionnels, les jeunes empruntent des parcours très variés. Ils ne ressentent pas tous un malaise lié à leur orientation. Le cas échéant, ce malaise peut en outre donner lieu à différentes manifestations. Le fait de mettre l'accent sur les problèmes d'orientation éprouvés par un grand nombre de jeunes du collégial ne doit donc pas faire perdre de vue qu'une bonne partie d'entre eux arrivent à cet ordre d'enseignement avec un projet relativement précis. Cependant, cela ne veut pas dire que leur démarche soit achevée pour autant.

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT

des collèves dans cette composante de leur mission et circonscrire les contraintes

Les données recueillies auprès de praticiennes et de praticiens du collégial et celles qui résultent de l'examen d'une trentaine de plans de réussite préparés par les collèves permettent d'apprécier l'ampleur et la diversité des mesures d'aide. Le Conseil y perçoit **un engagement réel des collèves par rapport à cette composante de leur mission. Cet engagement est toutefois inégal d'un établissement à l'autre et souvent peu visible dans les plans de réussite déposés au ministre.** Le Conseil s'en étonne d'ailleurs. L'intégration des mesures de soutien à l'orientation aux stratégies d'aide à l'apprentissage paraît plutôt fragile, embryonnaire, voire absente dans certains cas. La disponibilité des ressources professionnelles dans le réseau inquiète aussi le Conseil. Des ratios peu élevés chez le personnel professionnel et la collaboration apparemment insuffisante du personnel enseignant, par ailleurs très sollicité par la réforme, incitent le Conseil à douter de la capacité des collèves de répondre à tous les besoins des élèves. De plus, une certaine forme de confusion semble présente dans la perception des rôles des différents professionnels (conseillères et conseillers d'orientation, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle et aides pédagogiques individuels, notamment). Cette confusion paraît d'autant plus préoccupante qu'elle pourrait contribuer, dans certains cas du moins, à réduire l'orientation à de l'information et à rendre encore plus difficile la réalisation d'un travail concerté. La manière d'aborder les résultats scolaires des élèves interpelle aussi le Conseil sur plusieurs plans parce qu'elle peut piéger leur orientation. Enfin, plusieurs composantes de l'organisation de l'enseignement et du curriculum ne semblent pas exploitées, de manière suffisante, dans une perspective de soutien au développement vocationnel des élèves.

Le Conseil partage donc, avec la grande majorité des personnes consultées, l'idée qu'il serait possible et souhaitable d'accompagner, d'une manière plus substantielle, les élèves dans leur cheminement vocationnel. Sans juger de la qualité des services rendus, le Conseil perçoit plusieurs indices de difficultés entourant l'exercice de cette composante de la mission des collèges. L'élaboration de plans de réussite a certainement contribué à mobiliser les acteurs par rapport au soutien à la réussite. Toutefois, le contexte est tel que les collèges sont pressés d'augmenter leurs taux de diplomation. Ils mettent donc beaucoup d'énergie à trouver les bonnes candidates et les bons candidats ainsi qu'à les motiver une fois inscrits pour qu'ils persévèrent jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Les collèges accordent une attention particulière à la réussite des apprentissages scolaires et une pression de plus en plus lourde s'exerce sur les élèves pour qu'ils obtiennent leur diplôme dans le temps prévu. Est-ce réellement un contexte favorable au développement de la maturité vocationnelle? Le Conseil en doute. Si le soutien à la maturité vocationnelle peut passer par l'aide à l'apprentissage, encore faut-il que ce dernier ne se réduise pas à l'aspect scolaire.

Le souci de la réussite est majeur. Le Conseil y souscrit sans réserve. Cependant, **en choisissant de privilégier une approche régulatrice où les taux de diplomation tiennent lieu d'indicateurs par excellence, on risque de ne pas accorder suffisamment d'attention aux besoins des jeunes et aux conditions de leur développement.** Il se peut que l'on minimise ainsi la diversité et la complexité du processus d'orientation et, ce faisant, que l'on sacrifie des aspects importants du développement de la personne. On risque même de n'améliorer significativement ni la réussite scolaire ni la réussite éducative. Le Conseil craint que l'on sous-estime l'importance des besoins de soutien à la maturité vocationnelle. Si la réussite des cours et la hausse des taux de diplomation représentent des objectifs justifiés, il convient de prendre certaines précautions pour que l'atteinte de ces objectifs ne se fasse pas au détriment de la réussite éducative des élèves. Le Conseil est d'avis que l'on ne devrait pas valoriser à tout prix l'élève qui obtient son diplôme dans le temps prévu, alors qu'il pourrait ne se questionner sur ses choix qu'une fois sa formation terminée, par rapport à celui ou à celle qui chemine avec moins de certitudes, en prenant plus de temps, mais qui parvient néanmoins à trouver sa voie. Admettre que l'indécision vocationnelle fait partie du processus de développement des jeunes suppose aussi que l'on prenne acte de la diversité des cheminements. Cela dit, l'élaboration de plans de réussite dans les établissements d'enseignement constitue une initiative heureuse, un outil mobilisateur d'un grand intérêt. La condition en est toutefois de ne pas les réduire à des exercices administratifs conditionnés par l'atteinte d'objectifs d'ordre scolaire, exclusivement.

INSCRIRE LE SOUTIEN À L'ORIENTATION AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE LA RÉUSSITE :

■ Relever trois défis majeurs

Dans le contexte actuel, le risque est grand de perdre de vue le sens de la réussite éducative et de compromettre la qualité de la réussite scolaire au profit d'objectifs quantitatifs. C'est pourquoi **le troisième axe de développement retenu par le Conseil fait appel à une conception du soutien à l'orientation qui le place au cœur des stratégies d'aide à la réussite éducative, dans une approche intégrée où les responsabilités systémiques et institutionnelles sont prises en considération.**

Ce troisième axe de développement pose au moins **trois défis** majeurs. Le **premier** consiste à opter pour une utilisation moins rigide des résultats scolaires de manière à éviter de piéger l'orientation des élèves. Le **deuxième** est de l'ordre d'une plus grande exploitation du potentiel du curriculum dans une optique de développement vocationnel. Enfin, le **troisième** défi concerne la nécessité d'assurer la responsabilité systémique et institutionnelle du soutien à l'orientation des élèves.

■ PREMIER DÉFI – Opter pour une utilisation moins rigide des résultats scolaires de manière à éviter de piéger l'orientation des élèves

Le doute incarne l'une des facettes importantes de la quête d'identité et présente une réelle valeur éducative. Cet énoncé devrait être reconnu comme un postulat, ce qui appelle une distance critique par rapport à l'utilisation actuelle des résultats scolaires dans le cheminement de l'élève. **Ces résultats constituent des éléments de prédiction de la réussite dont la pertinence est acquise. Cependant, ils présentent aussi des limites, dont celle de ne pas faire la différence entre des problèmes de maturité vocationnelle et des problèmes d'ordre intellectuel.** Les pratiques en cours font abstraction de cette limite et, de ce fait, contribuent à piéger l'orientation des élèves. La sélection par les notes, notamment dans certaines matières, s'avère très présente dans les pratiques entourant le cheminement scolaire des élèves. Elle l'est même de plus en plus et son pouvoir commence à se manifester bien avant l'arrivée au collégial. En outre, les possibilités d'avoir une seconde chance demeurent trop limitées. Voilà autant de manifestations de la rigidité du système actuel.

Tout en reconnaissant la valeur de prédiction des résultats scolaires à l'égard de la réussite au collégial et à l'université, le Conseil est d'avis qu'il

faut chercher à éliminer le monopole des résultats scolaires dans le processus d'admission des élèves au collégial, en particulier à la formation technique. Il est possible de se préoccuper davantage des exigences particulières des formations et des professions visées. Sur cette base, pourquoi ne pas ajouter d'autres mesures d'appréciation des dossiers des élèves – test, entrevue ou examen du portfolio, par exemple – pour ainsi relativiser le « pouvoir des notes »? D'ailleurs, de telles pratiques existent déjà pour l'admission à certains programmes (techniques policières, graphisme, techniques ambulancières, informatique, etc.). Sans en proposer la généralisation, le Conseil estime qu'elles pourraient être plus répandues.

Des précautions devraient être prises, toutefois, pour assurer le maximum de transparence et, surtout, pour éviter que le recours à d'autres critères, en plus des résultats scolaires, ait pour effet, par exemple, de favoriser certains groupes sociaux. Pour justifier de telles précautions, pensons entre autres à la discrimination encore récente, sinon présente, dans certains domaines de formation traditionnellement « choisis » par l'un ou l'autre sexe. Ces précautions s'imposent pour assurer à tous et à toutes, avec le plus d'objectivité possible, un traitement équitable qui ne pénalise pas les élèves, notamment en raison de leur sexe ou de leur appartenance sociale. Comprendons bien que, par les réserves exprimées sur la portée des résultats scolaires, le Conseil ne remet pas en question la pertinence de ce critère de référence. Il demeure aussi conscient des limites des intérêts, des valeurs ou de la motivation par rapport à la réussite. Il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir. Personne ne saurait nier une telle évidence. Par contre, dans le processus d'admission des élèves, d'autres critères pourraient s'ajouter aux résultats scolaires, à la condition toutefois de s'inscrire dans des pratiques équitables envers toutes et tous.

Donner aux jeunes du collégial plus de chances qu'ils en ont actuellement de se reprendre constitue une autre ligne de conduite à adopter. Elle doit cependant être balisée et accompagnée du soutien permettant aux élèves de tirer parti de leurs expériences, bonnes et mauvaises. Ainsi pourront-ils en réinvestir de manière constructive les résultats dans leur démarche. Le Conseil a constaté, en effet, que les possibilités de reprise étaient limitées et que les échecs n'étaient jamais effacés du dossier de l'élève même lorsque la formation avait été réussie par la suite. De plus, l'accès aux préalables exigés dans de nombreux programmes d'études collégiales rencontre beaucoup d'obstacles. Dans un système aussi contraignant, ce ne sont pas que les compétences acquises par l'élève que l'on reconnaît, mais la façon d'acquérir ces compétences. Une telle conduite va à l'encontre de la philosophie de l'éducation mise de l'avant dans les réformes en cours. Une réflexion s'impose sur les différentes avenues possibles et des changements sont à envisager pour élaborer des pratiques plus respectueuses des besoins des jeunes.

■ DEUXIÈME DÉFI – Exploiter davantage le potentiel du curriculum dans une optique de développement vocationnel

Le système collégial actuel présente **plusieurs caractéristiques favorables au développement vocationnel des élèves**. Parmi celles-ci, il faut noter la cohabitation des deux grands types de formation (préuniversitaire et technique) dans un même établissement, la structuration des programmes de formation de manière qu'ils aient en commun une composante de la formation générale, les stages offerts dès la première année d'études et les activités d'apprentissage visant l'analyse des fonctions de travail dans les programmes de la formation technique, les sessions d'accueil et d'intégration ainsi que le découpage de la formation en sessions. L'élaboration de chacun des programmes de manière intégrée « approche programme » où les objectifs de formation visés sont présentés sous forme de compétences constitue aussi un atout à consolider.

De sérieuses difficultés sont toutefois associées à la première année d'études collégiales, ce qui appelle une réorganisation importante pour répondre à la fois aux exigences de l'enseignement supérieur et à celles qu'implique le développement vocationnel des élèves. Considérant les programmes, le Conseil est d'avis qu'il faut garder le cap sur le mode d'élaboration actuel, soit la définition des objectifs de formation en compétences dans un contexte d'« approche programme ». Cependant, tous les acteurs scolaires doivent en connaître les fondements et le potentiel, pour pouvoir définir les modalités d'implantation appropriées. Le Conseil souligne aussi la pertinence de la polyvalence à l'origine du réseau collégial. Polyvalence encore plus justifiée de nos jours et qui suggère de ne pas limiter les passerelles internes au collégial par la multiplication des programmes trop spécialisés, notamment.

Par ailleurs, les changements de programme ne constituent pas le moyen à privilégier pour soutenir la maturité vocationnelle des élèves. Ils demeurent néanmoins pertinents dans bien des cas et devraient être possibles avec le minimum de pénalités pour les élèves. Le nouveau partage des responsabilités en matière d'élaboration de programme ne devrait pas empêcher les collèges de prévoir des possibilités de mobilité pour les élèves, tant au sein d'un collège qu'entre les différents établissements.

Enfin, **c'est l'ensemble du développement et de la gestion des programmes qu'il faut considérer sous l'angle du cheminement vocationnel, ce qui appelle d'autres adaptations**. Celles-ci concernent, plus particulièrement, la reconnaissance des acquis, la formation générale complémentaire, les activités parascolaires, les cours hors programme et la date de retrait de cours sans pénalité pour les élèves inscrits à une première session.

■ TROISIÈME DÉFI – Assurer la responsabilité systémique et institutionnelle du soutien à l'orientation des élèves

Il importe de mieux circonscrire les responsabilités de chacun des acteurs scolaires, et ce, à tous les ordres d'enseignement, pour être en mesure de fournir aux jeunes le soutien et l'encadrement auxquels tous devraient avoir droit. C'est la responsabilité des jeunes eux-mêmes que l'orientation suppose en premier lieu. Sans leur engagement, leur pouvoir de choisir n'existe pas. Tout en contribuant à renforcer leur autonomie, les parents devraient les appuyer et stimuler leur engagement dans une démarche d'orientation. Quant aux enseignantes et aux enseignants, ils représentent des acteurs de premier plan et leur rôle concernant l'orientation peut très bien s'intégrer à leur pratique professionnelle. Pour leur part, les ressources professionnelles spécialisées dans la relation d'aide (conseillères et conseillers d'orientation, conseillères et conseillers en information scolaire et professionnelle et aides pédagogiques individuels, notamment) demeurent des partenaires indispensables non seulement dans le contexte d'activités individuelles, mais aussi dans des activités collectives inscrites dans une perspective de réussite éducative. Leur contribution devrait d'ailleurs être mieux intégrée aux stratégies d'aide à la réussite. Enfin, le soutien à l'orientation des élèves fait appel également à une responsabilité du collège de même qu'à celle de tout un système devenu, avec les années, plus accessible mais par ailleurs plus complexe.

C'est grâce à un travail mené en concertation qu'il sera possible d'offrir à tous les jeunes, non seulement à ceux et à celles qui en font la demande, le soutien nécessaire pour assumer pleinement le pouvoir qui leur revient dans leurs choix vocationnels. Toutefois, la capacité de relever un tel défi suppose aussi l'engagement d'un nombre suffisant de ressources professionnelles, la formation des différents acteurs aux exigences de l'orientation dans le contexte actuel, le décloisonnement des services, une meilleure communication entre les ordres d'enseignement et un financement approprié.

SOUTENIR

le changement de perspective proposé en donnant suite aux recommandations suivantes

■ Le Conseil recommande au ministre de l'Éducation ainsi qu'à tous les acteurs scolaires :

1. **d'aborder l'orientation comme un processus essentiel du développement de l'élève dans une optique de réussite éducative :**
 - en prenant en charge de manière explicite le soutien à l'orientation des élèves ;
 - en intégrant ce soutien aux différentes composantes du processus éducatif ;
 - en concevant l'ensemble de leurs actions en fonction de cette conception ;
2. **de revoir la perspective qui guide la façon de considérer les besoins des jeunes :**
 - en reconnaissant la diversité ;
 - en abordant l'indécision vocationnelle comme un phénomène courant du processus de développement des jeunes ;
 - en modifiant leurs pratiques en conséquence ;
3. **de concevoir le soutien à l'orientation dans une perspective intégrée et comme une responsabilité systémique et institutionnelle.**

■ Le Conseil recommande plus particulièrement aux collèges :

4. **de se donner les moyens d'utiliser les résultats scolaires avec plus de souplesse pour éviter de piéger l'orientation des élèves :**
 - en faisant l'examen des pratiques d'admission des élèves au regard du pouvoir exercé par les résultats scolaires sur leurs cheminements ;
 - en ayant recours, au moment de l'admission des élèves – au moins dans certains domaines de la formation technique où les exigences professionnelles sont clairement établies – à un ensemble de critères fondés et rigoureux et non seulement aux résultats scolaires, tout en étant soucieux de faire preuve du maximum de transparence et d'équité possible ;
 - en permettant, dans un cadre balisé, l'accès à l'examen de reprise ;
 - en revoyant certaines modalités de calcul des différentes cotes de classement des élèves qui s'appliquent à l'accès aux études collégiales ;

- en prenant les moyens nécessaires pour assurer à tous les acteurs scolaires, y compris aux élèves et à leurs parents, une bonne compréhension des modalités d'admission des élèves aux études universitaires et notamment de la cote R, de manière à limiter les contraintes sur les possibilités d'exploration et sur les choix des élèves ;
- 5. de revoir l'organisation de la première année d'études, considérant le besoin des jeunes d'être mieux soutenus pour répondre à la fois aux exigences de l'enseignement supérieur et à celles de leur développement vocationnel :**
- en accordant à la compétence à analyser les fonctions de travail une place substantielle dans les programmes de la formation technique, de manière que les activités d'apprentissage correspondantes permettent l'atteinte des objectifs visés ;
 - en développant des activités d'apprentissage axées sur l'acquisition d'une compétence de même type, mais adaptée aux domaines d'études de la formation préuniversitaire ;
 - en favorisant le recours aux profils de sortie dont l'élaboration est prévue pour les différents programmes ;
 - en privilégiant, dans l'élaboration locale des programmes, un choix de cours qui réconcilie deux objectifs différents, soit la connaissance de la spécificité du champ d'études et l'ouverture possible sur la mobilité vers d'autres programmes (notamment par l'intégration, dès la première session, d'activités d'apprentissage axées sur la connaissance de la spécificité du programme et d'activités liées à la composante de formation générale) ;
 - en mettant un accent particulier sur l'encadrement pédagogique et vocationnel des élèves qui commencent leurs études collégiales ;
 - en mettant en place des mécanismes, tels que des systèmes d'information ou des équipes de travail, pour favoriser une collaboration étroite entre le personnel enseignant et celui des services d'aide aux élèves, de manière à pouvoir leur offrir un encadrement et un suivi vocationnel à la mesure de leurs besoins ;
 - en donnant un statut particulier à la première année, notamment pour ce qui est de l'application d'un droit de reprise ;

- 6. d'aborder le développement et la gestion locale des programmes en tenant compte des impératifs du cheminement vocationnel des élèves et, tout particulièrement, de la nécessité de leur offrir des possibilités d'exploration et de changement de programme :**
- en harmonisant, lorsque c'est possible, les activités d'apprentissage permettant l'atteinte de compétences communes à plusieurs programmes offerts dans le collège ;
 - en élaborant, en particulier lorsque plusieurs collèges donnent les mêmes programmes, des ententes intercollèges concernant les compétences attendues au terme de la première année d'études ;
 - en mettant en place les mécanismes permettant, à tous les élèves qui projettent de changer de programme, de bénéficier d'un encadrement personnalisé et adapté à leurs besoins ;
 - en mettant au point et en employant des outils permettant la reconnaissance des acquis scolaires ;
 - en facilitant l'offre d'activités d'apprentissage axées sur l'acquisition de la partie de formation qui manque pour rendre possible la reconnaissance d'acquis scolaires ;
 - en favorisant les contacts interformations (entre la formation préuniversitaire et la formation technique) et interprogrammes dans la conception et l'organisation locales de l'enseignement ;
 - en facilitant l'accès à des cheminements accélérés pour des personnes qui changent de programme et dont la formation générale est déjà achevée ;
 - en respectant l'esprit de la formation complémentaire dans l'élaboration de l'offre de formation faite aux élèves ;
 - en participant à l'élaboration de programmes multidisciplinaires (à l'instar du programme Arts, lettres et sciences, par exemple) comportant une dimension véritablement exploratoire pour les élèves plus faibles de la formation préuniversitaire ;
- 7. de faire en sorte que la participation de tous les acteurs scolaires soit acquise dans le cadre d'un travail concerté et axé sur la réussite éducative des élèves, ce qui suppose notamment :**
- d'assurer le perfectionnement des différentes catégories de personnel par rapport aux exigences d'une démarche d'orientation, en tenant compte de leurs responsabilités respectives et en accordant une attention particulière au perfectionnement des enseignantes et des enseignants ;
 - de renseigner aussi les élèves et leurs parents sur les finalités et les exigences du processus d'orientation de même que sur les outils et les services disponibles ;

- de prendre les mesures nécessaires pour décloisonner au maximum les services d'enseignement et d'aide aux élèves, de manière à permettre une meilleure compréhension et un partage judicieux des responsabilités, maximisant ainsi les retombées des efforts de chacun par un travail exécuté en concertation ;
- d'assurer la participation des services d'orientation aux travaux (planification, réalisation et évaluation) des comités d'aide à la réussite des collèves ;
- de se munir d'un système qui permet d'effectuer un suivi systématique des cheminements des élèves, non seulement sur le plan scolaire mais aussi sur le plan de leur développement vocationnel et qui leur fournit, tout au long de leur parcours, des occasions de prendre position par rapport à leurs choix ;
- de voir à ce que les préoccupations relatives à la maturité vocationnelle des élèves soient réellement prises en considération dans la conception, dans la gestion ainsi que dans l'évaluation des plans de réussite des collèves ;

8. de favoriser la participation du personnel enseignant et du personnel professionnel des collèves à la réalisation de recherches ayant pour thème les jeunes et l'orientation dans le contexte actuel et de travailler à la diffusion des résultats de ces études afin de :

- développer la connaissance de ces réalités chez les divers acteurs scolaires, y compris chez les parents des élèves, et de
- mettre à jour leurs attentes et leurs actions (parentales, institutionnelles et gouvernementales) en fonction de ces nouvelles réalités ;

Ces recherches pourraient porter plus particulièrement sur :

- la nature et la portée des facteurs scolaires sur les cheminements des élèves ;
- les stratégies favorisant l'engagement des élèves dans leur processus d'orientation ;
- les moyens permettant aux élèves d'exercer le maximum de pouvoir sur leur démarche ;
- les besoins particuliers des jeunes du collégial dans le contexte actuel.

■ Le Conseil recommande plus particulièrement aux collèves et aux écoles secondaires :

9. de s'entendre pour fournir aux élèves des services souples et diversifiés permettant un accès accru aux formations préalables exigées pour accéder à un grand nombre de programmes d'études collégiales, et ce, pour éviter que les cheminements des élèves soient déterminés trop tôt ;
10. de multiplier les échanges d'idées entre le personnel enseignant et le personnel professionnel des deux ordres d'enseignement, échanges relatifs à l'offre de formation, aux conditions de formation et aux modalités de soutien à l'orientation des élèves, notamment :
 - pour que les jeunes du secondaire aient accès à une information juste et à jour sur les exigences du collégial et sur les formations données ;
 - pour que les attentes soient plus réalistes de part et d'autre ;
 - pour que le cheminement scolaire et vocationnel amorcé au secondaire par les élèves puisse se poursuivre au collégial en toute cohérence.

Le Conseil recommande plus particulièrement aux universités :

11. de revoir, de manière à ne pas contraindre indûment la démarche scolaire et professionnelle des élèves, certaines des modalités de calcul de la cote R relative à l'accès aux études universitaires, en respectant la possibilité de reprise que le Conseil propose d'offrir aux élèves, comme le stipule une des recommandations adressées au ministre de l'Éducation ;
12. de multiplier les stratégies d'information sur les programmes d'études universitaires et leurs conditions d'admission, de manière à fournir le meilleur éclairage possible aux élèves du collégial désireux de poursuivre leur formation à l'université.

■ **Le Conseil recommande plus particulièrement au ministre de l'Éducation :**

13. de reconnaître un statut particulier à la première année d'études collégiales, en prenant des mesures pour que :

- les cours auxquels l'élève a échoué en première année, lorsqu'ils ont été repris et réussis par la suite, ne comportent pas la mention « échec » au relevé de notes de l'élève ;
- les résultats de ces cours auxquels l'élève a échoué une première fois ne soient pas comptabilisés dans le calcul de la cote R ;
- la date du retrait de cours, en première session, puisse être reportée de quelques semaines de manière à permettre des choix plus judicieux de la part des élèves ;

14. de consolider et même de promouvoir, par un soutien réglementaire et financier approprié, les mesures déjà favorables à la maturité vocationnelle des jeunes, telles que :

- la cohabitation des deux grands types de formation (préuniversitaire et technique) ;
- la structure des programmes qui prévoit notamment une formation générale commune aux deux types de formation ;
- la composante de formation générale complémentaire ;
- la compétence à analyser les fonctions de travail présente dans les nouveaux programmes de la formation technique ;
- le découpage de la formation en sessions ;
- les sessions d'accueil et d'intégration ;
- le mode d'élaboration des programmes axé sur les compétences et l'« approche programme » ;

15. de faciliter l'organisation de stages en formation technique puisqu'ils fournissent aux élèves des moyens privilégiés de vérifier ou de consolider leurs choix vocationnels;

16. d'aborder le développement des programmes :

- en enrichissant ceux de la formation préuniversitaire (notamment celui des Sciences de la nature) par l'introduction d'une compétence analogue à la compétence à analyser les fonctions de travail présente dans les programmes de la formation technique, compétence à adapter aux objectifs de la formation préuniversitaire ;
- en continuant de favoriser, dans la mesure du possible, l'harmonisation des compétences entre les programmes, en particulier ceux d'une même famille, dans le respect de l'« approche programme » ;
- en veillant à ne pas élaborer, à l'intention des jeunes en formation initiale, des programmes trop spécialisés ;
- en élaborant des programmes multidisciplinaires dont une dimension aurait un caractère exploratoire, à l'intention des élèves plus faibles de la formation préuniversitaire ;
- en maintenant la composante de formation complémentaire et en l'assouplissant de manière à permettre, notamment, la reconnaissance d'activités parascolaires et périscolaires jugées pertinentes, dans une perspective de formation réellement complémentaire ;

17. de faire en sorte que la prolongation des études découlant d'un changement de programme soit prise en considération dans la gestion des prêts et bourses, et ce, pour éviter de pénaliser les bénéficiaires en raison d'un changement de programme;

18. de fournir le financement nécessaire, notamment :

- pour rendre possible, dans les collèges et les universités, la réalisation d'activités de recherche (sur les thèmes cités précédemment) demandant la participation de membres du personnel enseignant et du personnel professionnel ;
- pour favoriser la diffusion des résultats de ces études ;
- pour améliorer l'offre de formation relative aux cours préalables, notamment en région ;
- pour assurer le perfectionnement des différentes catégories de personnel des collèges ;
- pour permettre aux collèges d'engager des ressources professionnelles qualifiées en nombre suffisant pour offrir un encadrement diversifié, personnalisé et continu à tous les élèves, en particulier à ceux et à celles qui amorcent leurs études collégiales ;

- pour répondre aux besoins liés à la reconnaissance des acquis scolaires des élèves qui changent de programme (outils de reconnaissance, activités d'apprentissage permettant l'accès à la formation manquante et activités de reconnaissance des acquis) ;
- pour permettre un accès plus équitable à des cours hors programmes, notamment pour les élèves qui changent de programme, dans la perspective d'assurer une certaine mobilité aux élèves, sans toutefois compromettre l'« approche programme » en vigueur dans le réseau d'enseignement collégial ;

19. d'approfondir la question des contingentements, officiels ou découlant du nombre de places disponibles dans les collèges, pour assurer à ces derniers les conditions leur permettant de respecter autant que possible le choix de programme des élèves.

En présentant cet avis au ministre de l'Éducation, le Conseil s'est efforcé de montrer l'importance de l'orientation dans le soutien à la réussite des élèves. Par les interrogations soulevées et l'analyse qu'il propose, il a d'abord voulu mieux comprendre la réalité des jeunes pour pouvoir identifier des moyens susceptibles de favoriser leur réussite éducative. Il veut contrer l'approche réductrice de la réussite trop centrée sur l'aspect scolaire. Pour cela, il a montré l'importance d'aborder l'orientation comme un processus de développement dans lequel la responsabilité de l'élève demeure première. Un processus qui devrait lui permettre d'exercer un réel pouvoir sur ses choix, un pouvoir considéré comme une des clés de sa réussite.

Le Conseil a insisté sur la contribution de l'ensemble de la société à ce processus et surtout sur l'apport du système scolaire. Cette contribution très significative du système scolaire demeure toutefois peu connue, voire ignorée à certains égards. Son influence sur le cheminement des élèves est pourtant majeure. Le Conseil a cru important de l'explicitier pour que cette influence s'exerce dans la bonne direction. Pour agir dans la perspective proposée par le Conseil, il importe de prendre acte des particularités du système actuel, tant au regard des contraintes qu'il impose aux élèves que des possibilités qu'il recèle. Le Conseil insiste pour que cet examen du système aille au-delà des mesures d'aide particulières, des intentions et des objectifs officiellement poursuivis. Sans une connaissance qui porte à la fois sur les effets implicites et explicites du système à l'égard des cheminements des jeunes, il demeurera difficile, voire impossible, d'identifier ce qui peut être amélioré pour leur fournir un meilleur soutien.

De plus, le Conseil croit nécessaire de renouveler la connaissance des besoins et des comportements des jeunes d'aujourd'hui, tant sous l'angle de leur diversité que des contraintes éprouvées et des désirs qu'ils nourrissent. Le Conseil est d'avis qu'il faut aussi prendre en considération les mutations sociales et culturelles des dernières décennies dans l'analyse du rapport aux études et des comportements scolaires. Sans cette mise en contexte, on pourra difficilement soutenir les jeunes de manière appropriée et efficace. C'est en ce sens que le Conseil parle d'un changement de perspective dans l'approche de l'orientation des jeunes au collégial.

LE TEXTE COMPLET DE L'AVIS *AU COLLÉGIAL : l'orientation au cœur de la réussite* EST DISPONIBLE :

1 sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation :

- www.cse.gouv.qc.ca

2 sur demande, au Conseil supérieur de l'éducation :

- par téléphone : (418) 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : (418) 644-2530
- par courrier électronique : panorama@cse.gouv.qc.ca
- par la poste : 1200, route de l'Église, porte 3.20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z4